

# Compte de création de valeur

---

Migros mise sur une gestion durable et responsable des ressources disponibles, garantissant ainsi la pérennité et la stabilité des entreprises du groupe et donc des emplois. Ce faisant, elle contribue de manière importante à la prospérité de la société.

L'orientation vers une création globale de la valeur influence grandement le travail de direction de Migros. De plus, la création de valeur obtenue dans les activités commerciales et industrielles profite largement et de façon équitable aux différents objectifs et groupes d'interlocuteurs, à savoir à la clientèle, aux collaborateurs, aux coopérateurs, aux fournisseurs, à la société et à la collectivité, ainsi qu'à la pérennité de l'ensemble du groupe Migros.

Lors de l'exercice écoulé, la majeure partie de la création de valeur est revenue aux collaborateurs, avec une part de 73.5%. Fin 2014, les activités commerciales et industrielles employaient en tout 95'930 personnes. Les charges de personnel ont augmenté de 4.3%.

73.5%

---

de la création de valeur sont revenus au  
collaborateurs.

0.9% de la création de valeur a été versée en 2014 aux bailleurs de fonds sous forme de paiements d'intérêts. Le maintien de la bonne situation financière du groupe ainsi que les taux d'intérêt toujours faibles ont permis de continuer à limiter les frais d'intérêt.

Les fonds affectés volontairement à un large pan de la population (culture, formation, loisirs, développement durable, économie et sport) dans le cadre du Pour-cent culturel Migros et du fonds de soutien Engagement Migros ont représenté 1.7% (2013: 1.7%) de la création de valeur en 2014.

Le paiement d'impôts, de frais de douanes, de cotisations et de taxes versés au bénéfice de l'Etat au cours de l'exercice ont représenté CHF 1'060.9 mio. (ou 14.6%) de la création de valeur du groupe Migros, soit une augmentation de 2.7% par rapport à l'année précédente. Migros apprécie l'excellente qualité des infrastructures et autres services publics mis à disposition par les communes, utilisés pour mener à bien ses activités.

En 2014, 9.3% (2013: 8.8%) de la création de valeur ont été conservés comme bénéfices raisonnables. Cette partie de la création de valeur permet de garantir la pérennité de l'entreprise et donc de préserver les emplois, de favoriser sa capacité d'innovation et de répercuter ces performances sur le client.